

Châtillon, le 2 avril 2024.

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE  
Lundi 22 janvier 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 22 JANVIER À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 **et en présence du public**, à la Salle communale de la Folie DESMARES, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, Adjoint de Mme la Maire et co-président désigné par Mme la Maire, et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 11 janvier 2024**.

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Mme la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. BRISARD Patrick, co-président, Mme BOURGOUIN Anne-Marie, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FRADET Sophie, M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence.  
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

M. Julien PFEIFFER'OVA, Directeur de cabinet de Mme la Maire  
Mme Élodie DORFIAC, première Adjointe de Mme la Maire

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mme ROTURIER Bénédicte, les représentants de la Police Municipale

**Absent(e)s :** /

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023
2. Concertation sur le stationnement règlementé
3. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024
4. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacement :
  - Propositions des parents d'élèves de l'école du parc : rue de la mairie et rue de Fontenay
  - Allée du Cèdre : statut du projet de réaménagement et travaux nécessaires
5. Revue des fiches de signalement/propositions du conseil
6. Bilan 2023
7. Renouvellement conseils de quartiers 2024-2026
8. Échanges avec les Châtillonnais présents

M. MOUTON procède à un tour de table afin de présenter au public les conseillers de quartier présents ainsi que les adjoints, conseillers municipaux et les directeurs de services municipaux participant à cette réunion du conseil de quartier du centre-ville.

Il précise qu'en raison d'interventions sur la ville, il n'y aura pas de représentants de la police municipale ce soir.

Il rappelle que pour des débats de qualité, les conseillers de quartier sont respectueux les uns des autres, s'expriment sincèrement et en toute neutralité. Ils recherchent l'intérêt général en participant activement à ces réunions.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion.

Aucune remarque ou demande de modifications n'a été formulée, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

## **2. Concertation sur le stationnement règlementé**

Une concertation sur le stationnement payant sur la ville afin d'apporter des modifications sur les règles de stationnement, va débuter en février.

Dans la tribune de la majorité du Châtillon-Info du mois de décembre 2023, l'historique du stationnement payant sur la ville est expliquée.

En résumé, depuis 1999 il existe un contrat de concession qui s'arrête en 2029.

Il est à noter qu'il y a eu un manque de respect des engagements de ce contrat et depuis 2018 un avenant a été signé car la ville doit beaucoup d'argent au délégataire. C'est pour cela que 1363 places ont été créées. Ainsi, la société récupère l'argent du stationnement payant.

Il est indiqué que tout l'argent en provenance des parcmètres va au délégataire, la commune ne perçoit que le FPS (forfait post-stationnement) et 50% du résultat de la délégation jusque-là relativement modeste.

Des audits de ce contrat ont été lancés par Madame la Maire ainsi que la CRC (chambre régionale des comptes) sur la durée et les modalités du contrat. Il est souligné qu'il y a un risque financier important en cas de sortie du contrat avant 2029, d'autant que 600 000€ seront dus par la ville au délégataire à l'issue du contrat en 2029.

La solution est de lancer une concertation afin de proposer un avenant pour améliorer les choses et adapter le dispositif de stationnement. Cependant il faut noter que les règles à modifier sont contraintes par le contrat.

Un questionnaire en ligne (qui paraîtra dans le journal de février et quelques exemplaires papier dans les services de la ville), des débats en Conseil de Quartier et 3 ateliers permettront de récolter les besoins, les attentes des châillonnais et les possibilités de changements afin de pouvoir négocier avec la société.

### Les pistes actuelles :

- 1/2 heure de gratuité n'est pas suffisant ;
- Possibilité de stationnement en zone rouge car l'abonnement dans cette zone n'existe pas pour le moment ;
- Possibilité de gratuité en zone verte qui n'existe pas actuellement ;
- Toutes les rues ne peuvent pas devenir payantes puisqu'il faut respecter les termes du contrat avec la société.
- Peut-être mettre en place un abonnement pour les professionnels qui viennent travailler à Châtillon ?
- Il existe l'outil des zones bleues qui peut être mobilisé puisqu'il n'a pas d'impact financier sur le contrat.

Il faut noter aussi que des stationnements sont dus au délégataire car certaines places ont été supprimées ou l'être comme par exemple les places qui seront supprimées suite aux travaux de la rue Gabriel Péri.

#### Avis des Conseillers de quartier :

- Le Conservatoire se trouve en zone verte ce qui ne semble pas approprié : mettre cette rue en zone bleue serait peut-être judicieux.
- Dans certaines villes, il existe la gratuité pendant 1 ou 2 heures tous les jours de la semaine et pas forcément le week-end pour les véhicules électriques.  
Cela peut être sur une période plus ou moins longue, il s'agit de changer le mode de fonctionnement des villes avec moins de pollution.  
—————> Sur les véhicules électriques, on peut mettre un dispositif particulier. Il faut faire attention à l'effet négatif avec des usagers de ces véhicules qui vont abuser.
- Remarque sur la durée du stationnement : il est limité à 2h en zone rouge donc lorsqu'il n'existe pas d'abonnement serait-il possible d'élargir la durée du stationnement dans ces zones-là ?
- Le système actuel présuppose d'aller s'inscrire au parking de l'espace Maison blanche mais cela ne fonctionne pas correctement : envisager peut-être que ce soit dans une annexe de la mairie ? Peut-on imposer un guichet tenu par l'entreprise car le 2<sup>ème</sup> sous-sol de l'EMB ne donne pas une impression d'être en sécurité et le système est archaïque.
- Un système de borne existe à Fontenay-aux-Roses pour les arrêts-minutes, qui passe au rouge au-delà du temps imparti. C'est un système efficace qui permet de fluidifier le stationnement. Ce système peut même être couplé avec la vidéo-verbalisation.
- Le parking de l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales (ONERA) est gratuit actuellement mais il s'agit d'un parking privé qui appartient justement à l'ONERA. Une convention a été passée entre l'ONERA et la mairie afin que le dimanche, les commerçants puissent s'y garer.
- Y a-t-il des structures comme des maisons de retraite ou des collèges qui pourraient prêter des places de parking à la ville ?  
—————> Cela sort du cadre du contrat avec le délégataire et c'est très compliqué de gérer des parkings privés en plus des parkings publics. Par contre un nouveau parking public va ouvrir dans la résidence du caviste sous l'allée Charles Aznavour. Ces places seront louées en priorité aux commerçants du centre-ville.  
Il est toujours possible de louer des places de parking privé avec un bailleur : par exemple, à République, il y a des places à louer.
- La formule d'abonnement pourrait être la même en zone verte et en zone rouge. Par conséquent ces tarifs (en zone verte et en zone rouge) seraient appliqués pour les non-abonnés et les extérieurs.  
—————> Il faut étudier si le coût sera plus ou moins cher avec un économiste car ce n'est pas possible de changer le contrat et pour le moment ce n'est pas autorisé.
- Le dimanche matin, le parking à côté du marché, sous le magasin Carrefour, n'est souvent pas payé par les usagers. Pourtant il y a une borne à l'intérieur avec la gratuité le dimanche et pendant 1heure en semaine.
- Quel le prix de l'abonnement à l'année :  
—————> 220€ soit moins de 20€ par mois pour une place extérieure.

- Problématique des parkings des immeubles qui sont sous-utilisés et entraînent un manque de places de stationnement en surface et des voitures garées en double file.
- Les immeubles ont leur place de stationnement (en surface ou en sous-sol) mais les locataires ne prennent pas de stationnement pour faire des économies depuis que la loi -oblige à différencier le logement et le parking et se garent dans la rue à titre gratuit.

Point sur ce qui a été évoqué lors des autres conseils de quartier :

- Pouvoir fractionner les 30mn gratuites est intéressant : l'idée est émise que ces minutes de gratuité soient fractionnables à la minute. Cependant, il est souligné que cela pourrait être possible uniquement via l'application du stationnement. Il a également été évoqué 45 mn de gratuité ou 2 fois 1/2h.
- 1 abonnement pour 2 voitures maximum.
- Étendre l'abonnement au parking Maison blanche.
- Abonnement pour les non châillonnais peut être contre-productif sauf si cet abonnement est plus cher que pour les habitants.

Avis du public :

- Quels sont les objectifs des ateliers :
  - Les 3 ateliers seront identiques, il s'agira de :
    - o réaliser de manière plus structurée ce qui va ou non,
    - o établir la liste des pistes d'amélioration,
    - o faire le recueil des besoins pour avoir une base de négociation avec le délégataire
- Quelles rues devront passer payantes ou non ?
  - Il faudra identifier ces rues puisque cela peut permettre de rapporter de l'argent au délégataire et ainsi pouvoir obtenir de la gratuité sur d'autres rues.
- Possibilité de stationnement gratuit pour les véhicules électriques n'est pas souhaitable car cela risque d'entraîner la présence de voiture ventouse et empêchera la rotation des voitures.
- Des conseillers font remarquer que l'application du stationnement pour téléphone mobile ne propose pas d'emblée la gratuité. Il faut cliquer pour accéder au tarif préférentiel mais il faut sélectionner le code 92820 Châtillon – Visiteur – Zone Rouge par exemple. Ce n'est en effet pas ergonomique mais le tarif de gratuité de 30 minutes est bien proposé.
- Le stationnement en double file est très gênant notamment au centre-ville : il est suggéré d'améliorer la situation avec la vidéosurveillance.
  - Des zones de dépose-minute vont être créées pour diminuer ce phénomène.

**3. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024**

Galette des Conseillers de Quartier :

- o Samedi 27 janvier, 11h à la Folie Desmares

Chasse aux œufs :

- o 30 mars, Parc Matisse

Fête des enfants :

- o 25 mai, Parc Matisse

Brocante de printemps :

- o 26 mai, autour de la rue de Bagneux

Fête de la ville :

- o 1er juin, Vieux Bourg (cela sera la dernière fois que la rue Gabriel Péri sera en l'état car les travaux commenceront dans les jours qui suivront la fête de la ville)

Fête de la musique :

- 21 juin, plusieurs sites

#### Fête des sports :

- 29 juin, Stade Guy Môquet

Ces informations sont également consultables sur le site internet de la ville ou sur l'application « Mon Châtillon ».

Un QR code est également disponible pour avoir accès à l'agenda des événements.

#### CONSEILS MUNICIPAUX :

- 28 février, Folie Desmares
- 3 avril, Folie Desmares
- 26 juin, Folie Desmares

#### **4. Point d'étape sur les aménagements de voirie dans le quartier et du plan de déplacement :**

##### Les aménagements à venir :

- Rue Jules Védrine : il s'agit de la rue à l'arrière du stade, elle représente la limite entre Malakoff et Châtillon et doit passer en sens unique (du gymnase Baquet vers le carrefour du stade). Cela permettra d'ajouter plus de 60 places de stationnement qui seraient positionnées tout le long du stade puisqu'il manque actuellement beaucoup de places de stationnement pour les équipements sportifs (Cela manque de cohérence avec le projet de la future piscine qui ne prévoit pas de place de parking alors que le public viendra également des communes voisines). L'équipe technique de Malakoff a été sollicité sur ce sujet et la municipalité est en attente d'un retour de leur part. Un aménagement de la ligne de bus 323 est également prévu : ce bus ne circulerait plus que dans un sens (du gymnase Baquet vers le carrefour du stade) et dans l'autre sens, il contournerait le stade. Il existe un accord de principe avec Ile-de-France Mobilité. Dès que Malakoff donnera son accord, les travaux de ces aménagements pourront commencer.
- La rue Gatinois, devant l'école Langevin Wallon, est en sens unique depuis septembre 2023. Cette expérimentation se passe extrêmement bien y compris pour les riverains, c'est pourquoi, elle va être pérennisée.
- Dans le quartier de l'Aérospatiale :
  - la rue Lasègue est sujette à une dangerosité importante avec des problématiques de vitesse excessive. C'est une immense rue à double sens qui deviendra en sens unique et fera une boucle avec la rue Ampère qui est la rue parallèle.
  - La rue Ampère a une problématique de stationnement sauvage depuis longtemps. En accord avec les riverains, il est prévu de matérialiser un certain nombre de places pour clarifier le dispositif de stationnement à cet endroit.
- Au niveau de la rue du plateau : il est prévu qu'elle devienne presque intégralement en sens unique. Actuellement, sur sa partie haute, elle est à double sens et cela créer des conflits par manque de place pour que les véhicules puissent se croiser. La demande a donc été faite à Fontenay aux Roses pour un passage en sens unique du bas vers le haut (sauf au niveau de l'accès à la clinique des Pervenches).

##### Plan de déplacement sur le quartier du centre-ville :

Déploiement progressif de ce plan de déplacement : la zone autour du collège Paul Éluard et le passage en sens unique de la rue de Bagneux (qui va du centre-ville vers la rue de Bagneux), le passage en sens unique du haut de l'avenue de la République et les aménagements de la rue des Pierrettes et de l'allée du cadran solaire, seront effectifs dès avril à titre expérimental :

Passage en sens unique de la rue de Bagneux dans le sens centre-ville vers Bagneux depuis l'avenue de la république

La partie rue de Bagneux entre l'avenue de la république et la rue de la Gare reste à double sens en avril

Passage en sens interdit de la rue du cadran solaire depuis la rue des Pierrettes vers la rue des Pierrelais

La rue des Pierrettes reste pour l'instant à double sens.

Pas de modification de l'avenue de la République en avril

Les réaménagements au niveau du vieux bourg et en particulier le changement de sens de la rue de la mairie, du bas vers le haut et les boucles rue Sadi Carnot et rue Gambetta seront mis en place dès le mois d'août 2024.

Les travaux de la rue Gabriel Péri débuteront en juin 2024 pour une durée d'un an. Le déploiement des travaux avec les aménagements prévus est encore à finaliser.

Devant le collège Paul Éluard, il était prévu initialement de mettre la rue en sens unique pour élargir le trottoir et créer un grand parvis. Ces travaux sont décalés à 2025-2026. En attendant, la rue des Pierrettes reste à double sens.

Les aménagements prévus dans la rue de Bagneux :

- Mise en sens unique de cette rue à titre expérimental
- Matérialisation du stationnement avec création de places de stationnement entre le rond-point et la rue des Pierrettes et des places dépose-minute au niveau de l'école : en effet, actuellement il est constaté un grand nombre de stationnement sauvage sur les trottoirs surtout dans la partie basse de la rue ce qui est très gênant voire dangereux pour les piétons, les enfants et les personnes à mobilité réduite.
- Création d'une bande cyclable à droite en remontant
- Le bus 388 passera dans le sens descendant. L'arrêt devant Orange sera toujours desservi mais celui au niveau de la mairie sera déplacé.

Remarques des conseillers de quartier :

- Ces aménagements dans le quartier sont à titre expérimental car il sera toujours possible de faire marche arrière si besoin sauf pour les travaux au niveau de la rue Gabriel Péri.
  - ➔ Il est noté que, par expérience, il faut généralement au moins 3 semaines pour que les usagers s'habituent aux changements mis en place.
  - ➔ Pour l'exemple, l'expérimentation réalisée dans la rue de Fontenay n'a pas été concluante et la ville de Fontenay est revenue en arrière.
- Concernant la rue des Pierrettes, en attendant de faire l'élargissement des trottoirs, est-il prévu de faire un décaissement des places de parking sur le trottoir d'en face ?
  - ➔ Non, car ce genre de travaux seraient très compliqués notamment à cause des nombreux avaloirs et à terme tout sera refait.
- En haut en arrivant rue Pierrelais pour éviter que les gens se garent sur les passages piétons, est-il possible de mettre un poteau à cet endroit pour permettre une meilleure visibilité pour s'engager rue des Pierrelais et comment éviter que les gens s'engagent dans la descente pour se garer plus loin, quel moyen peut-on envisager ?
  - ➔ Des solutions sont envisageables mais les incivilités sont difficiles à combattre. De plus, l'expérience démontre qu'il y aura toujours des personnes pour contourner la règle.
- Demande de précisions sur les aménagements de la rue Gabriel Péri :
  - ➔ Pendant les travaux, il reste à définir les modalités de circulation afin d'impacter le moins possible les riverains.
    - À terme, les aménagements prévus seront réalisés mais il s'agit d'affiner la phase technique pour faire correctement la transition pendant 1 an, entre l'état actuel et l'état final. Le plan définitif de tous ces aménagements apparaîtra dans le journal de mars 2024.
- Qu'est-il prévu pour la circulation des vélos et la piste cyclable ?
  - ➔ Sur la partie centre-ville, rue Gabriel Péri, ce ne sera pas une piste mais une bande cyclable car il n'y a pas la place de réaliser une réelle piste cyclable dans cette rue. Le trafic y sera cependant moins dense et de ce fait, les cyclistes seront en sécurité.
    - Au niveau de la rue de Bagneux, le projet est d'avoir à termes, une piste cyclable qui ira du centre-ville et qui rejoindra la coulée verte

Dans la rue Jules Védryne, il est proposé à la ville de Malakoff, tout le long du stade, une piste cyclable unidirectionnelle, à contre-sens, avec une seule bande, étant donné la faible largeur de la voie.

Pour chaque zone cyclable, il faut alterner entre piste, bande, rétrécissement et zone à 20km/h, en fonction de la largeur de la rue et des possibilités techniques.

Un travail est en cours sur l'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue de la Division Leclerc, au niveau de la contre-allée.

- Avenue de la République, rue de la gare, rue de la Mairie, y aura-t-il une mise en place de la signalisation plus claire pour identifier la zone à 20km/h ?

→ La zone à 20km/h sera bien identifiée et identifiable. Le revêtement sera changé pour bien rendre visible cette zone, afin que les conducteurs prennent conscience que les piétons et les cyclistes sont prioritaires. Les aménagements de la rue de la gare ont pour objectif de diminuer le trafic.

- Est-il possible de mettre une peinture plus visible au niveau de la bande cyclable qui longe le kiosque car les gens qui passent par là continuent sur la route ; la piste est sur le trottoir mais ce n'est pas bien identifié.

→ À Malakoff, les pistes cyclables sont délimitées par des plots au ras du sol. Les véhicules sentent par conséquent lorsqu'ils empiètent dessus.

- Au niveau de la future piscine, un parking est-il prévu ?

→ VSGP vend le terrain de l'actuel parking en face donc il n'y aura pas de parking pour la future piscine. Aucun parking n'est prévu par VSGP.

Pour apaiser le carrefour du stade, à proximité de l'école Joliot Curie, il est prévu que la rue Jules Védryne passe à une seule voie et que la circulation de la rue Esther Cordier soit ralentie. D'autres pistes d'amélioration sont à l'étude pour atténuer le trafic de ce carrefour et sécuriser la circulation des piétons.

- Est-il prévu un délestage vers la coulée verte entre Bagneux et Maison blanche ?

→ Le but est d'avoir des pistes sécurisées avec notamment une piste bidirectionnelle de la gare du grand Paris Châtillon-Montrouge jusqu'à Massy. Ce projet est en phase très avancée avec le département. Pour aménager l'ensemble de la rue de la République jusqu'à l'entrée de Bagneux : il est prévu 1 voie rue de la République en continue et 1 voie qui contournerait le bâtiment d'Orange. Le département et les collectifs vélos sont très impliqués sur ce projet. Les travaux commenceront l'année prochaine et se feront tronçon par tronçon.

- Les places de stationnement rue de Malakoff vont-elles rester gratuites ?

→ Il n'y a plus de stationnement rue de Malakoff. Il reste des places gratuites devant la piscine, rue Jean Bouin. Les habitants du quartier souhaiteraient que cela devienne en zone bleue avec une priorité aux riverains mais ce projet n'est pas encore finalisé.

Il est indiqué que l'entrée du futur stade nautique sera boulevard de Vanves et non plus du côté de la rue Jean Bouin.

### **• Propositions des parents d'élèves de l'école du parc : rue de la mairie et rue de Fontenay**

Au carrefour rue de la mairie / rue de la gare, il est difficile d'apprendre à des enfants à traverser sur un passage piéton dans les règles et de manière autonome ou semi-autonome, puisque la zone de rencontre à 20km/h n'est pas identifiée par les automobilistes :

Les parents d'élèves posent les questions suivantes :

- comment sensibiliser les automobilistes à ralentir ?
- comment mettre un marquage pédagogique pour que les enfants comprennent qu'ils ne peuvent pas traverser n'importe où et n'importe comment ?

Les parents d'élèves ont partagé des images qui ont été travaillées par le groupe de travail au sein du conseil de quartier qui s'est constitué en 2023 sur le sujet des déplacements.

Une observation sur le terrain a été réalisée : il n'y a pas beaucoup de chemins qui rejoignent la rue de la mairie depuis la continuité du trottoir qui passe devant l'église, il faut faire quasiment 100 mètres pour trouver un passage piéton.

Un autre sujet concerne le trottoir qui longe la mairie et qui n'est pas pourvu de potelets ou de barrières et donc les parents d'élèves signalent un trottoir étroit : un enfant ou une poussette peuvent facilement se retrouver sur la chaussée et être heurtés par un automobiliste.

→ Rue de la Mairie, à partir de l'été, il y aura un changement de sens de circulation donc les véhicules remonteront et tourneront : la partie devant le tabac va être réduite et cela évitera le stationnement sauvage sur la droite afin de le décourager.

En zone de rencontre il ne devrait pas y avoir de potelets en théorie

→ Rue de Fontenay : il est suggéré de mettre en place des barrières « croix de saint André » pour sécuriser cette zone.

Il sera demandé également de supprimer les marches au niveau de VSGP Habitat sur le trottoir d'en face qui sont dangereuses et ne permettent pas de se croiser.

Peu d'aménagements vont être réalisés puisque cette rue va changer de sens et que des travaux seront réalisés à ce moment-là.

- La problématique des panneaux est soulignée :

→ Le fait de changer les sens de circulation permettra de tout identifier et de casser les courbes autour de la mairie pour réduire la vitesse des véhicules.

- Dans le cadre de ce groupe de travail il y a eu la réception d'une proposition d'un collectif de riverains pour un aménagement du boulevard de la Liberté et de la rue Gabriel Péri : les propositions sont très riches et très intéressantes. Il s'agit cependant d'une voie départementale, la RD62, mais il est prévu des aménagements par le département dans les prochaines années :
  - o Au niveau des déchets : la compétence « collectes » est une compétence départementale donc la ville se fait le relai de ces sujets
  - o Les sujets parcs et jardins sur cette zone sont à la ville et cela peut se faire ensemble sur le terrain avec les services techniques de la ville en accord avec les riverains.

#### Avis du public :

- La rue Gabriel Péri sera magnifique à termes et le début du boulevard de la Liberté doit être en symbiose pour les riverains.

- L'aménagement des trottoirs et la mise en place du mobilier urbain incombent-ils à la ville ?

→ Il est expliqué que ce n'est pas le cas sur la voirie départementale. Dans ces cas-là, il faut attendre que le département fasse des travaux avec des bornes enterrées pour éviter l'encombrement des trottoirs par du mobilier technique urbain.

- Il est souligné que ce travail collectif est tout à fait dans l'esprit des conseils de quartier. Au début du mois de mars, une prise de rendez-vous sera faite sur place avec les équipes de la ville et les riverains pour voir ce qu'il est possible d'aménager par rapport aux contraintes identifiées.

#### **• Allée du Cèdre : statut du projet de réaménagement et travaux nécessaires**

- Ce projet a demandé beaucoup de temps de la part de tous, conseillers de quartier et municipalité. Ce projet a été porté auprès de plusieurs partenaires pour le faire subventionner. Sur un budget de 450 000€, les financements atteignaient 370 000€.

Au moment de commencer les travaux et de toucher les subventions, il s'est avéré que la régularisation d'urbanisme de cette zone n'a jamais été faite : en effet, ce quartier a été construit dans les années 80 et il appartient toujours à l'aménageur. Il ne s'agit donc pas de voirie publique mais de voirie privée dont l'aménageur n'existe plus.

Les certificats d'urbanisme n'ayant jamais été réalisés, il n'y a pas de subvention possible pour le moment.

Le projet est totalement en arrêt en attendant la régularisation de ces procédures administratives qui prendront de 6 à 12 mois. Pendant ce laps de temps, la subvention est en arrêt.

- Toutefois, certains travaux peuvent être réalisés en attendant : les pavés sont déformés par les racines des arbres donc il n'est pas possible de remettre des pavés à ces endroits-là.
- Concernant le terrain vague situé au fond de l'Allée du Cèdre qui n'a pas été réhabilité depuis les travaux d'assainissement, la régie municipale étudie le réaménagement de cet espace en pente avec fleurissement et aménagement paysagé.
- La zone verte au-dessus du parking extérieur c'est-à-dire la petite bande de clôture : le service urbanisme fait des recherches pour connaître l'identité du propriétaire (municipalité ou pas) puisque le cadastre n'est pas clair sur ce sujet. Si cette portion appartient à la ville, le service parcs et jardins pourra intervenir.
- Les bornes centrales à resceller : la régie technique de la ville va s'en charger.
- Devant le 1 allée du cèdre, des racines forment des bosses sur le trottoir.  
 —> Malheureusement c'est le cas dans beaucoup d'endroits de la ville et les équipes municipales font au mieux pour réaliser ce type de réaménagement.

## **5. Revue des fiches de signalement/propositions du conseil**

Le conseil de quartier a établi un système de suivi des sujets remontés par les conseillers de quartier grâce à un tableau de suivi :

- Des fiches avec des codes couleur ont été mises en place :
  - o rose = clos
  - o orange = fiches résolues par le plan de déplacement
  - o 6 fiches sont fermées car les sujets sont réglés
- Cela donne une visibilité sur les différents sujets et actions qui ont été travaillés depuis 2021 par le conseil de quartier.
- D'autres actions sont planifiées dans le plan pluriannuel d'investissement.

### Intervention du public :

- Concernant l'Impasse Henri Barbusse : est-il prévu qu'elle soit rénovée car elle se trouve dans un état pitoyable avec des trous et des ornières tout le long et un mur qui s'écroule

—> Les travaux ne sont pas prévus dans le cadre du projet Gabriel Péri. Il est conseillé de faire les signalements sur l'application de la ville et certains signalements ont déjà été faits aux services techniques de la ville.  
 Il est précisé que le mur qui s'écroule n'appartient pas à la ville.

—> La rue Lasègue et la rue de la Mairie ne seront pas faites non plus, il faudra attendre. C'est le changement de sens qui sera effectué en 2024.

—> Il est prévu de transférer la voirie à VSGP, courant 2024, ces sujets seront travaillés dans ce nouveau cadre. A noter que VSGP dispose de capacités d'investissements que n'a pas actuellement la commune.

La prochaine rue à refaire sera la rue Guynemer

L'Avenue de la Division Leclerc n'est pas en bon état également mais elle n'est pas prévue dans l'immédiat.

—> Il y a des campagnes de rebouchages qui sont organisées par les services techniques de la ville : les services techniques font appel à une entreprise spécialisée qui a besoin d'un certain nombre d'emplacements à traiter pour utiliser son bitume. Un travail a été réalisé au sein des conseils de quartier pour recenser les nids de poule et les différents trous, ainsi que les signalements sur l'application « Mon Châtillon » qui sont d'une grande aide sur ce sujet.

## **6. Bilan 2023**

Le document a été envoyé en amont aux conseillers de quartier pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant cette réunion.

L'idée de ce bilan est de représenter au plus juste l'activité du conseil de quartier Centre-ville. Cette activité 2023 s'est avérée très condensée puisqu'il y a eu des séances en plénière et des séances en groupe de travail.

L'année s'est terminée avec 13 conseillers de quartier suite à une démission.

Il est proposé de valider ce bilan afin qu'il puisse être présenté lors d'un Conseil Municipal, probablement en février. Le bilan est validé à l'unanimité.

Les conseillers de quartier sont remerciés pour leur vigilance et leur implication.

## **7. Renouvellement conseils de quartiers 2024-2026**

La campagne de candidature des Châtillonnaises et des Châtillonnais aura lieu du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024.

Leur mandat couvrira le reste de l'année 2024 jusqu'à la prochaine élection municipale de 2026, dès qu'ils seront retenus au tirage au sort par huissier de justice, le mardi 30 avril 2024.

Question aux conseillers de quartier : souhaitez-vous recandidater pour un nouveau mandat à l'issue de ces 3 premières années ?

- Il est souligné que 3 ans c'est court vu les délais de mise en place des projets, donc plutôt en accord pour réaliser un nouveau mandat.
- Il est indiqué que faire un renouvellement par tiers permettrait d'assurer la continuité des sujets
- Être conseiller de quartier est une expérience très enrichissante et intéressante, il est important de renouveler une partie des membres. En effet, même si nous discutons avec les habitants du quartier des sujets travaillés, nous avons chacun notre propre sensibilité et il est important que d'autres puissent s'exprimer également.
- 7-8 conseillers de quartier souhaiteraient rester. Si besoin, certains conseillers de quartier proposent de renouveler l'expérience s'il manque des candidats

Il est rappelé que :

- Pour être candidat il faut habiter le quartier et être majeur.
- 15 Châtillonnais/Châtillonnaises seront tirés au sort pour chaque quartier.
- Ce tirage au sort réalisé par un commissaire de justice, respectera la parité homme-femme.
- Un conseiller sera élu co-président parmi les conseillers tirés au sort
- Un 2<sup>ème</sup> co-président est désigné par Madame la Maire parmi ses adjoints.

Un travail va être réalisé sur les dates de la durée du mandat.

Le règlement intérieur doit donc être retravaillé pour proposer des aménagements et une portion de tiers ou de moitié pour renouveler les conseillers de quartier.

Selon les quartiers, le nombre de candidats était très disparate sur la ville lors de la première élection.

Il y aura une communication dans le magazine Châtillon-Info du mois de mars ainsi que des informations en ligne via l'application et le site internet de la ville

Les candidatures seront en ligne ou en version papier avec des formulaires disponibles dans les bâtiments administratifs de la ville.

## **8. Échanges avec les Châtillonnais présents :**

13 personnes présentes

- En face du Castellio, au niveau du terrain vague en bas de la rue Gabriel Péri et du Carrefour du 8 mai 45, l'immeuble présente de l'humidité partout depuis la destruction de l'immeuble précédent : que peuvent faire la mairie et le département :
  - ➔ C'est le bailleur social HDS habitat qui est propriétaire du terrain. Cependant, la mairie essaie d'acquérir ce terrain.
  - ➔ De manière générale, pour un problème avec un bailleur, il faut s'adresser à lui directement.
  
- Informations sur le Rond-point Colbert : est-ce l'emplacement prévu pour la statue de Féraud qui est rue d'Estienne d'orves ?
  - ➔ cette structure étant très lourde, il est envisagé de l'installer à l'entrée de la rue Colbert au niveau de l'espace vert (c'est-à-dire, de l'autre côté de la rue, en face du restaurant le Colbert).
  
- A-t-on des informations sur les travaux du futur stade nautique :
  - ➔ Il n'y a pas d'informations sur l'état d'avancement autre que celui transmis par le territoire VSGP qui en a la gestion. L'ouverture est prévue en 2027.
  
- Des informations sont demandées sur l'ouverture du Burger King du quartier Maison blanche-Vauban :
  - ➔ Les travaux sont actuellement à l'arrêt car il y a des problèmes de travaux au sein de la copropriété.
  
- Demande d'informations sur les travaux de la future ludo-médiathèque :
  - ➔ Une fermeture temporaire d'un an est prévue mais une organisation se met en place pour que l'activité perdure pendant ce laps de temps par exemple avec la mise en place du « Click and Collect ». La fermeture sera effective le 27 avril 2024. Les activités de la médiathèque seront transférées dans la ville, notamment à la Maison des enfants, à la Maison des arts et à l'Espace Maison blanche. La possibilité de se rendre dans les médiathèques de Fontenay, Clamart, Malakoff sera également mise en place.
  
- Quelle est la règle pour que les professionnels soient inscrits notamment les personnels de santé sur l'application « Mon Châtillon » Peut-on avoir un guide des artisans et commerçants ?
  - ➔ Ils doivent se faire connaître auprès du service commerces et/ou du centre municipal de santé.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée 22h12**

**Adjoint à la Maire**

**Co-président**

**M. Christophe MOUTON**

**M. Patrick BRISARD**

**Procès-verbal validé lors de la séance du 28 mai 2024.**